



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000854

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Auguste KOELLER **Boussières** : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brailans** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN **Chaleze** : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney** : Claude VOIDEY **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz** : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François** : Claude PREIONI **Gennes** : Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Larnod** : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines** : Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre** : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey** : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche lez Beaupré** : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise** : Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents : **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon** : Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure** : Philippe CHANEY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes** : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

Mandataires : Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : Programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO

Programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire en DM n°2 (redéploiement de crédits)	Montant des opérations : 26 820,00 € - subvention journées du patrimoine : 11 820,00 € - subvention Ville panneaux touristiques A36 : 15 000,00 €

Résumé :

Dans le cadre de sa politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de soutien à la démarche UNESCO de la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération développe différentes interventions, en lien avec les acteurs locaux concernés.

La CAGB a ainsi inscrit dans son PPIF :

- une ligne financière en investissement portant sur le soutien au plan de gestion Vauban de la Ville de Besançon à hauteur de 1 M € étalé de 2008 à 2015,
- une ligne financière en fonctionnement portant sur des actions d'animation, de sensibilisation et de communication autour de cette thématique du patrimoine, dotée de 35 000 €/an.

Dans le cadre de cette seconde ligne, un certain nombre d'actions sont programmées : soutien au Réseau Vauban, coordination du programme des journées européennes du patrimoine et fonds de soutien aux porteurs de projets, contribution à un chantier jeunes international, et promotion touristique du patrimoine Vauban sur l'A36.

Ce présent rapport détaille ces différentes interventions et invite le Conseil de Communauté à se prononcer sur :

- l'attribution d'une subvention aux porteurs de projet dans le cadre du fonds d'aide « JEP » 2009 pour un montant de 11 820 € ;
- l'attribution d'une subvention à la Ville de Besançon à hauteur de 50 % plafonnée à 15 000 € pour le renouvellement des panneaux touristiques sur l'A36, afin de prendre en compte l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine Unesco,

Dans le cadre de sa politique d'animation et de valorisation du patrimoine, le Grand Besançon développe depuis quelques années différentes interventions en lien avec les acteurs locaux concernés.

Cette politique se traduit par les volets suivants :

- fonds de concours à la Ville de Besançon pour la mise en oeuvre de son plan de gestion Vauban,
- adhésion au Réseau Vauban,
- actions de sensibilisation des habitants du Grand Besançon à la démarche UNESCO (kit scolaires, exposition itinérante et DVD),
- coordination et communication du programme des JEP,
- constitution progressive et animation d'un réseau d'acteurs du patrimoine,
- attribution d'une subvention aux porteurs de projet dans le cadre du fonds d'aide « journées du patrimoine ».

Par ailleurs, en 2009, une nouvelle action a été initiée : partenariat avec la Ville de Besançon pour l'organisation d'un chantier jeunes international dans le cadre de la démarche Unesco portant sur l'aménagement du site de Chaudanne ; et une seconde est proposée : attribution d'une subvention à la Ville de Besançon pour le renouvellement des panneaux touristiques sur l'A36, afin de prendre en compte l'inscription au patrimoine Unesco.

I. Financement du plan de gestion Vauban

Le Grand Besançon s'est engagé à contribuer à hauteur de 1 000 000 € au projet de restauration, de mise en valeur et de mise en sécurité du patrimoine fortifié par Vauban à Besançon (cf. délibérations du 20 décembre 2006 et du 25 juin 2008).

Ce programme a été initié par la Ville au titre de la candidature d'inscription de l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco. Les investissements portent sur des travaux de réhabilitation des éléments de fortification de la Citadelle.

Le versement est échelonné sur 8 ans, de 2008 à 2015 et calé sur le calendrier de réalisation de la Ville. La somme de 178 820 € est inscrite au budget 2009.

II. Soutien au Réseau Vauban

La CAGB a adhéré en 2008 à l'association du Réseau des sites majeurs fortifiés de Vauban qui regroupe l'ensemble des villes et sites qui ont fait l'objet de l'inscription UNESCO.

L'association coordonne des actions de communication et de promotion du réseau et apporte son appui technique aux membres du réseau pour la conduite de leurs projets de promotion et de valorisation du patrimoine.

Dans ce cadre, la CAGB participe à la vie du réseau en tant que membre associé. Sa cotisation 2009 se monte à 5750 €.

III. Actions de sensibilisation des habitants

En 2007 et 2008, la CAGB a conduit des actions en direction des scolaires (kit UNESCO en partenariat avec la Ville de Besançon) et des habitants (exposition itinérante accompagnée d'un DVD sur le patrimoine Vauban).

En 2009, il a été proposé que la CAGB poursuive sa mise à disposition de l'exposition et du DVD aux Communes qui sont intéressées.

IV. « Chantier jeunes international »

Dans le cadre de son action en faveur de la valorisation des fortifications Vauban, la ville de Besançon organise un « chantier jeunesse international » du 4 au 25 juillet, qui portera sur des travaux d'aménagement paysager au Fort de Chaudanne.

Ce chantier est organisé avec le support de l'association « Solidarité Jeunesse » agréée par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports représentée en Région par le centre de Beaumotte. Vingt jeunes originaires de différents pays participeront au chantier. Ils seront logés durant la durée du chantier au fort de Bregille.

Dans un souci de sensibiliser la population locale et de lui permettre d'agir en faveur de la valorisation du patrimoine, le chantier sera aussi ouvert aux bisontins et grands bisontins intéressés à raison d'environ cinq personnes par jour.

Le Grand Besançon s'associe à l'organisation de ce « chantier jeunes international ». La CAGB interviendra en prenant en charge :

- les navettes bus entre le fort de Bregille et le fort de Chaudanne permettant d'acheminer les participants aux chantiers sur le site des travaux, pour un coût de 1680 € TTC,
- une entrée gratuite + une visite guidée au Musée de Nancray pour les participants au chantier, pour un coût d'environ 250 à 300 € TTC.

Le Grand Besançon participera par ailleurs aux différentes actions d'accueil et de communication autour de ce chantier.

V. Coordination du programme des Journées Européennes du Patrimoine et animation d'un réseau d'acteurs du patrimoine

Un courrier d'information a été envoyé aux porteurs de projets (associations, communes) afin de recenser les projets pour 2009.

Cette année encore, plusieurs thèmes seront abordés : patrimoine architectural, patrimoine naturel, patrimoine artisanal, patrimoine industriel, patrimoine fluvial... Des animations proposeront de découvrir ces patrimoines de multiples façons (voir programme prévisionnel en annexe).

Le programme sera finalisé d'ici fin juin afin de pouvoir assurer sa communication via le BVV, le journal d'agglomération et le site internet.

Par ailleurs, le Grand Besançon souhaite développer les relations entre les acteurs du patrimoine du territoire dans l'objectif de créer une dynamique commune. Plusieurs réunions de travail sont organisées, notamment en lien avec le réseau des écoles de musique.

Fin août, début septembre, une journée sera, comme les années passées, organisée à l'attention des porteurs de projets afin de favoriser leur inter-connaissance et de découvrir les sites patrimoniaux du territoire mais aussi d'autres expériences en matière de valorisation et d'animation du patrimoine (programme restant à élaborer).

VI. Instruction des demandes de subvention

La CAGB depuis quelques années a mis en place un fonds d'aide pour les porteurs de projet organisant des animations lors des JEP. Les structures intéressées avaient jusqu'au 15 avril 2009 pour rendre les dossiers de demande de subvention.

Pour mémoire, le fonds d'aide pour les JEP est doté de 16 000 € en 2009 et les critères sont les suivants :

Critères	Description
Innovation	Animation innovante par : <ul style="list-style-type: none">- sa thématique, élargissement de la notion de patrimoine,- par le lieu où elle se déroule,- jamais ou rarement réalisée dans l'agglomération à destination du grand public,- animation spécifique aux JEP.
Accessibilité « Grand public »	<ul style="list-style-type: none">- ouverture de l'animation au grand public : public familial notamment- gratuité de l'animation ou prix d'entrée réduit
Aspect ludique des animations	Animations interactives, par exemple : <ul style="list-style-type: none">- visites guidées, commentées- expositions- dégustations- ateliers pour enfants...
Implication des acteurs locaux	Animations s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none">- le tissu associatif local- les habitants- les communes Manifestations fédératrices (communes, associations...)
Dépôt des dossiers dans les temps	Date limite de dépôt : 15/04/2009

Il est proposé de soutenir les projets détaillés dans le tableau ci-après pour un montant total de subvention de 11 820 €.

PORTEUR	PROJET	SUBVENTION PROPOSEE
Ass. Calisiola de Chalezeule	Présentation des fours à chaux restaurés. Animation théâtrale : Les rescapées ou la douce probabilité de l'hymen indolent. Balades en poney.	850 €
Association de défense du site de Montfaucon	Visite du château fort.: Repas champêtre. Village des vieux métiers, orchestre, chorale suisse.	2 570 €
Ass. Le Chemin des Sens	Fort Griffon Besançon : parcours autour des métiers d'art. Démonstration de savoir-faire, visite, exposition d'objets et de matériels, mise en scène des artistes et artisans dans l'exercice de leurs métiers dans un espace clos. Métiers : ferronnerie, lustrerie, dorure, gravure, broderie, taille de pierre, horlogerie, menuiserie, conteur, musicien, peintre...	3 000 €
Commune Deluz	Présentation du patrimoine et du port fluvial. Animation par comédiens, balades en poney, promenade en bateau, visite des anciennes papeteries et exposition d'artisans.	2 500 €
Commune de Thise	Patrimoine communal : église, fontaine, hangars classés de l'aérodrome, promenade en calèche.	600 €
Ass. Les Amis du musée de Lucien Roy	A Beure, visite guidée des collections. Documents, exposition, maquettes sur les grands conflits du XX ^e siècle.	500 €
Coopérative fruitière Fontain	Présentation du savoir-faire et des traditions. Visites de la fruitière. Ateliers d'animation du goût. Fabrication et démonstration de produits du terroir.	1 000 €
Les amis du funiculaire de Besançon	Visite guidée de la gare basse. Animations avec des comédiens. Participation de l'école de Brégille.	800 €
TOTAL		11 820 €

VII. Demande de subvention de la Ville de Besançon sur la mise en place de panneaux le long de l'A36

La Ville de Besançon sollicite une subvention de 15 000 € (50 %) pour la mise en place de nouveaux panneaux de promotion du territoire sur l'A36 d'ici juillet (avant le Tour de France) valorisant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ces panneaux sont nécessaires et urgent pour assurer la promotion de Besançon et de son inscription au patrimoine UNESCO.

Compte tenu de l'enjeu en matière de notoriété, de rayonnement et de retombées touristiques pour le territoire, il est proposé de soutenir cette action de communication à hauteur de 50 % du montant total, avec un plafond à 15 000 €.

Ce versement nécessitera un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement lors de la DM2 à l'automne 2009.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO,**
- **se prononce favorablement sur les attributions de subvention dans le cadre du fonds d'aides « JEP », pour un montant total de 11 820 €,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant total avec un plafond de subvention de 15 000 € à la Ville de Besançon pour la mise en place de panneaux touristiques sur l'A36, suite à l'inscription UNESCO,**
- **autorise un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement lors de la DM2 à l'automne 2009.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 03. JUIL 2009

Programmation prévisionnelle
JEP 19 et 20 septembre 2009

ABEP (Association des bénévoles pour l'entretien du patrimoine).

Patrimoine d'Art sacré à la chapelle d'Ecole Valentin.

Orfèvrerie du XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle. Vêtements du XVIII^e et XIX^e siècle.

Exposition permanente de juin à septembre. Visites commentées.

Calisolia Chalezeule Fours à chaux

Visite des Fours à chaux samedi après-midi et dimanche.

Samedi après-midi : Poneys pour enfants et Théâtre, Les rescapées ou la douce probabilité d'un hymen indolent.

Chemin des sens

Exposition de métiers d'art au Fort Griffon. Démonstration en public. Samedi et dimanche.

Commune de Deluz

Visite des anciennes papeteries et de son parc environnemental. Animations théâtralisées. Croisières sur le Doubs (sur réservation).

Commune de Thise

Patrimoine communal : église, fontaine, hangars classés de l'aérodrome, samedi de 10h à 18h, dimanche de 10h à 17h. Promenade en calèche. Concert le samedi soir sur l'aérodrome.

Domergue aviation

Visites en l'air.

Circuit 1 : survol de la Citadelle, du Fort Griffon, du bastion Vauban, de l'église Saint-Jean, de la mairie et de la Préfecture.

Circuit 2 : Survol de la LGV, des Mercureaux.

Circuit 3 : survol des Salines d'Arc et Senans.

Les amis du Musée Lucien Roy

Visite guidée des collections. Exposition de documents authentiques sur les grands conflits du XX^e siècle.

Collections de 200 mannequins, de soldats de plomb, de maquettes, tracts, journaux...

Fruitière de Fontain

Découverte de la fruitière, unique sur le territoire du Grand Besançon.

Ateliers de savoir-faire.

Fabrication et démonstration de produits du terroir.

Les amis du patrimoine de Pirey

Visite du patrimoine religieux et rural.

Les amis du funiculaire de Besançon

Visites libres et guidées de la gare basse.

Exposition, animations par une compagnie théâtrale. Maquettes par l'école de Brégille.

Le Château de Montfaucon

Visites guidées.

Village des vieux métiers.

Orchestre et chorale suisse

Musée de plein air des Maisons comtoises

Visites autour de l'architecture.

Animations autour de la construction.

Démonstrations de savoir-faire.

Samedi et dimanche de 10h à 19h30

Château de Vaire le Grand

Visite guidée du château et du jardin à la française.

Groupes en costumes du XVIII^e siècle.